

Découvrir nos activités

ESCALADE

ESCALADE EN FALAISE

FONCTIONNEMENT ET REGLEMENT INTERIEUR

Modalités d'adhésion.

Les adhésions sont souscrites en ligne à partir de la page d'accueil du site internet de l'association www.oxygenepsa.fr :

Pour régler le montant des adhésions, il est proposé une formule de **paiement en ligne par CB** via l'application HelloAsso. Attention néanmoins : L'application vous invite à laisser un pourboire. **Rien ne vous y oblige**. Libre à vous de laisser la somme proposée, de la modifier, ou de l'annuler.

- Adhésion association: 10,00€ ⁽¹⁾ **ATTENTION : Gratuité exceptionnelle adhésion Oxygène PSA pour 2021**
- Adhésion section Escalade: 10,00€
- Pratique régulière en falaise: licence obligatoire. Elle peut indifféremment être achetée auprès d'OXYGENE_PSA ou auprès d'une autre structure. Tarif licence FFME pratiqué par Oxygène PSA (Subventionné à 50%): 30,00€.
- Répondre aux conditions de non contre indication médicales suivantes (Principe de reconduction du certificat médical):

- La première année (n), l'adhérent ajoute son certificat (de moins d'un an par rapport à la date d'adhésion) pour la section
- L'année suivante (n+1), il peut utiliser son certificat de l'année (n) uniquement s'il a répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé QS_SPORT (proposé lors de l'adhésion en ligne)
- L'année suivante (n+2), il peut utiliser son certificat de l'année (n) uniquement s'il a répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé QS_SPORT (proposé lors de l'adhésion en ligne)
- L'année suivante (n+3), il doit ajouter un nouveau certificat (de moins d'un an) pour la section

Attention, cette règle des 3 ans n'est valable que s'il n'y a pas d'interruption dans les adhésions, c'est-à-dire que :

- La première année (n), l'adhérent ajoute son certificat (de moins d'un an) pour la section
- Il n'adhère pas en année (n+1) à la section
- En année (n+2), il doit fournir à nouveau un certificat de moins d'un an.

⁽¹⁾ Sauf si déjà adhérent sur l'année courante via une autre section sportive ou culturelle.



Découvrir nos activités

ESCALADE

ESCALADE EN FALAISE

FONCTIONNEMENT ET REGLEMENT INTERIEUR

Modalités d'inscription aux sorties.

Une inscription ne pourra être valide qu'aux conditions requises suivantes :

- Avoir exprimé son souhait de participation par mail à michel.maldy@mpsa.com
- Etre à jour d'adhésion Oxygène PSA et de cotisation Escalade, avoir payé ses droits d'entrée et produit le certificat médical ou QS_Sport
- Etre licencié FFME, FSGT ou CAF (sauf formule « Découverte ⁽²⁾ ») ou enfant accompagnateur)
- Avoir payé l'acompte demandé (Uniquement pour les sorties de 4 jours et plus. **Paiement en ligne via HelloAsso**).

Le solde des sorties week-end s'effectue **par règlement en ligne via HelloAsso** environ 1 semaine avant le séjour.

La participation des enfants.

Les enfants ont la possibilité de participer aux sorties sous réserve :

- que, pour chaque enfant, les parents se soient acquittés du paiement des cotisations en vigueur.
- que ces enfants soient accompagnés par au moins un des parents.

Les enfants pratiquant l'escalade devront être en possession d'une licence.

⁽²⁾ Formule « Découverte » = 1 seule sortie dans la saison.

